



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 10 de 2018

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le lundi 5 mars, le programme de concertation multilatérale entre le gouvernement, les représentants des agents publics et leurs employeurs a été présenté devant les cinq syndicats (CFDT, Unsa, CFTC, FSU, FA-FP) qui ont décidé de ne pas mener la politique de la chaise vide. Cette concertation devrait débuter à compter du 12 mars 2018 et s'étaler, par thématiques et en fonctionnant par groupes de travail, jusqu'à la fin octobre 2018. Un document de travail propose l'organisation de cette concertation.

Quatre chantiers et quatre agendas :

Chantier 1 : le dialogue social doit trouver un nouveau modèle pour permettre un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation « aux niveaux pertinents ». Trois groupes de travail (GT) débuteront début en avril, avec une réunion de conclusion fin juin.

Chantier 2 : le chantier « contractuels » devrait s'ouvrir le 30 avril et fera l'objet d'une réunion de conclusion début juillet.

Chantier 3 : La rémunération. Le gouvernement entend faire évoluer la politique de rémunération. La réunion d'ouverture de ce chantier devrait se dérouler le 28 mai, avec une réunion de conclusion à la mi-octobre. Il s'agira ainsi de revoir la reconnaissance des mérites et l'implication.

Chantier 4 : Transition professionnelle et mobilité. Ce quatrième chantier fera l'objet d'« approfondissements » de juin à la fin octobre 2018.

ATSEM

Un décret clarifie les missions des Atsem.

Un décret n°2018-152 du 1er mars 2018 redéfinit le métier de près de 55 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et leur ouvre un accès aux concours d'agents de maîtrise et d'animateurs territoriaux.

« L'Atsem et l'enseignant forment souvent un duo soudé et complémentaire », déclarait le 2 février 2017 l'ancienne ministre de la fonction publique Annick Girardin, mais, dans les textes, ces agents des collectivités territoriales « participaient » seulement à la communauté éducative. Aujourd'hui, avec le décret du 2018-152 du 1er mars, elles « appartiennent » à la communauté éducative: le décret entérine donc l'évolution de leur rôle et le renforcement des missions éducatives qu'elles remplissent sur le terrain, notamment depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013.

RIFSEEP

Vous vous posez des questions sur le RIFSEEP ?

[Cliquez ici, vous trouverez peut-être les réponses...](#)

LOI SAUVADET

Le dispositif « Sauvadet », facilitant l'accès à l'emploi titulaire des contractuels, s'éteindra le 13 mars. Malgré des résultats en deçà des objectifs fixés, son principe reste défendu alors que l'Etat veut assouplir le recours à ces agents.

19 000 contractuels de la territoriale ont été titularisés, sur 42 800 éligibles, selon les dernières estimations de la direction générale de la fonction publique datées de 2015. La titularisation a davantage bénéficié aux CDD qu'aux CDI. Selon la direction générale des collectivités locales, la FPT compterait 356 800 contractuels (247 700 de la catégorie C) fin 2017, soit 18,7 % des effectifs. Dont 36 % sont en CDI et 65 % en CDD. A noter aussi que 66,1 % des arrivées sur des emplois permanents dans la FPT concernent des contractuels.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La ministre du Travail a dévoilé le lundi 5 mars 2018, une douzaine de mesures pour la formation professionnelle à destination des salariés mais aussi des entreprises et des demandeurs d'emploi. Grand changement annoncé aussi dans la gouvernance.

Créer de nouveaux droits à la formation et que ces deniers soient aussi plus importants pour les salariés. C'est ce que la ministre du Travail Muriel Pénicaud entend bien faire avec les mesures qu'elle a présentées ce 5 mars 2018. Pour cela, elle a confié s'être largement inspiré de l'accord des partenaires sociaux, en indiquant toute même qu'elle souhaitait aller plus loin.

ASSURANCE CHOMAGE

La CFDT conditionne sa signature au respect de l'accord par l'État.

Voir la vidéo : <http://dai.ly/x6fb3a3>

FISCALITE LOCALE

En à peine plus de deux mois, le Comité des finances locales est parvenu à un quasi consensus sur la refonte de la fiscalité locale que l'exécutif a souhaité engager. L'instance officielle de dialogue sur les finances locales préconise notamment le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes et à leurs groupements. Mais ses propositions ne sont pas partagées par toutes les associations d'élus locaux.

L'Etat n'a prévu que 11,9 milliards d'euros de compensation dans la loi de programmation des finances publiques (10,2 milliards d'euros pour la suppression de la taxe d'habitation au bénéfice d'environ 80% des ménages et 1,7 milliard d'euros au titre de la compensation des exonérations qui profite aujourd'hui notamment aux personnes aux revenus modestes). Il manque 14 milliards d'euros à l'Etat pour boucler la réforme.

TEMOIGNAGE

Officiellement, le "ranking forcé" n'existe pas. Sous-évaluer un collaborateur pour remplir des quotas de mauvais salariés et pouvoir les licencier pour insuffisance professionnelle est illégal, mais aucune entreprise n'a jamais été condamnée. Didier Bille, fait pourtant état de ces pratiques en France.

Didier Bille a été DRH pendant 22 ans dans des multinationales du secteur des entreprises de pointe ou l'industrie automobile.

Il publie son témoignage dans « DRH : la machine à broyer » (Cherche midi, 15 mars 2018).

Laetitia Saavedra détaille les preuves et les causes possibles de la pratique du « ranking forcé » au sein du géant pharmaceutique Sanofi dans cette vidéo : <https://youtu.be/JW-c1EzQZwI>

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

C'est en 1914 que le 8 mars a été choisi pour reconnaître la lutte pour l'égalité des droits sans distinction de sexe.

L'historique de la journée internationale de la femme résumé dans cette vidéo : <https://youtu.be/e8nm-EwPpYU>



IRP ET PLACE DES FEMMES

La place des femmes dans les instances représentatives du personnel (IRP) a progressé entre 2001 et 2012. Elle est passée de 32 % à 40 % et ce bien avant l'obligation, intervenue avec la loi Rebsamen du 17 août 2015, d'une représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans les listes des candidats. Il sera temps bientôt d'analyser les effets de la loi Rebsamen...

Les femmes sont plus souvent élues sans étiquette et moins souvent déléguées syndicales et elles restent sous-représentées dans un grand nombre de secteurs et dans le collège cadres.

La féminisation diffère suivant l'appartenance syndicale :

- CFDT : 42% de femmes
- CGT : 33% de femmes

ESPERANCE DE VIE

L'espérance de vie augmente avec les revenus.

Les hommes français les plus riches vivent 13 ans de plus que les plus pauvres.

Il y a des chiffres qui font froid dans le dos. Ainsi en termes d'espérance de vie, il y a en France treize ans d'écart entre les 5 % d'hommes les plus aisés et les 5 % les plus pauvres, d'après les chiffres récents de l'Insee.

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

